

\*  
\* \*

Une attention sérieuse se porte sur les questions concernant l'éducation. Les actes de nos gouvernants sont maintenant surveillés sur ce point autant que sur les questions financières. Et c'est à bon droit. Depuis un certain temps, et surtout depuis trois ou quatre ans, les essais de législation sur ce sujet hérissé de difficultés n'ont pas été heureux. Les projets de lois arrivaient subitement à la fin des sessions ; on leur faisait subir en quelques jours les phases parlementaires avant même que le Conseil de l'instruction publique pût en prendre connaissance.

Les journaux, depuis la dernière session surtout, ont fortement blâmé ce procédé, et les évêques ont demandé que les projets de loi futurs soient soumis préalablement au Conseil de l'éducation. Le premier ministre a déclaré, en chambre, qu'il avait pris cet engagement. Les députés conservent le droit de proposer tout projet de loi sur la matière ; mais il y a lieu d'espérer qu'ils sauront se soumettre à la règle sage que le ministère a adoptée.

Le trésorier provincial a annoncé un surplus — chose inouïe depuis quelques années. Mais ce n'est malheureusement pas un surplus réel. Nos dépenses courantes ont excédé le chiffre de nos revenus ordinaires, et sans le remboursement du prêt municipal fait à la ville de Montréal, la province aurait un nouveau déficit de plus de deux cent mille dollars. Nos finances ne sont donc pas dans un état prospère, malgré la vente du chemin de fer du Nord. Nous nous trouvons en face d'une dette de dix-sept millions de dollars, et la population est absolument opposée au prélèvement de taxes nouvelles. Les revenus de la province sont très limités ; le subside fédéral, qui en forme l'item principal, est immobilisé par la constitution au chiffre de quatre-vingts centins par tête sur la population constatée par le recensement de mil huit cent soixante et un. Ainsi la population de la province doublerait tous les dix ans sans augmenter le subside.

Les dépenses, cependant, suivent une progression en rapport avec l'augmentation des habitants. La position ne sera pas longtemps tenable.

L'exploitation des terres publiques — disons la destruction de nos forêts — donne annuellement au trésor plus d'un demi million, mais ce revenu anormal aura un terme ; et alors ?